

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 17 janvier 2018 à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe**

Dossier n° : D08-02-17/A-00323
Propriétaire(s) : Ibrahim et Pascale Hajjar
Emplacement : 32, rue Colley
Quartier : 22 - Gloucester-Nepean Sud
Description officielle : partie du lot 3, plan M-165
Zonage : R1E
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

Les propriétaires souhaitent construire une nouvelle maison isolée de deux étages de 19,9 m sur 17,9 m sur leur bien-fonds vacant, conformément aux plans déposés auprès du Comité.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, les propriétaires demandent au Comité d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage en vue de permettre l'augmentation de la surface bâtie à 22,9 % de la superficie du lot, ou 319,7 mètres carrés, alors que le règlement permet une surface bâtie maximale de 15 % de la superficie du lot ce qui, dans ce cas-ci, correspond à 210 mètres carrés.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.